

Konkurse - Faillites - Fallimenti		GE
1. Débitrice: AMINTEX SA, anciennement rue des Délices 5, 1203 Genève 2. Date de l'ouverture de faillite : 14.03.2013 Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure. 3. Remarques: Statuant par voie de procédure sommaire : 1. Prononce la faillite sans poursuite préalable de AMINTEX SA ce jour à 14h45. 2. Met les frais judiciaires à charge de la partie citée. 3. Arrête les frais judiciaires à CHF 600.- et les compense à due concurrence avec l'avance fournie par la partie requérante. Ordonne la restitution à la partie requérante du solde de l'avance de frais en CHF 200.-. Condamne la partie citée à verser à la partie requérante CHF 600.- au titre des frais judiciaires. 4. Dit qu'il n'est pas alloué de dépens. Pouvoir judiciaire, Tribunal civil Tribunal de 1ère instance, chambre des faillites et concordats 1204 Genève 00880195		
i Freitag - Vendredi - Venerdì, 22.03.2013, No 57, Jahrgang - année - anno: 131 Konkurse - Faillites - Fallimenti Vorläufige Konkursanzeige - Avis préalable d'ouverture de faillite - Avviso provvisorio di apertura di fallimento		